

# COLLÈGE

# PROGRAMMES 2016

---

## PROGRAMMES 2016

## ANALYSES ET ENJEUX

Le ministère a publié les nouveaux programmes<sup>(1)</sup> des cycles 3 (CM1 CM2 Sixième) et 4 (Cinquième, Quatrième, Troisième) à l'issue d'un long processus d'élaboration au cours duquel, à partir des consultations qu'il a menées auprès des collègues en parallèle des consultations ministérielles, le SNES-FSU n'a cessé de proposer des améliorations aux projets élaborés par le CSP<sup>(2)</sup>.

Le SNES-FSU a obtenu que ces programmes sortent de la logique du socle de 2006 (double prescription socle/programmes) mais le travail du CSP a été percuté par la marche forcée du ministère pour imposer la réforme « collège2016 » dont le SNES-FSU demande l'abrogation : logique curriculaire s'appuyant sur la mise en place des cycles triennaux, intégration des EPI rajoutés après coup et mise en œuvre simultanément sur tous les niveaux du collège à la rentrée 2016.

### Difficultés sur le terrain

La première conséquence en est le manque de repères annuels dans la plupart des disciplines. Les enseignant-e-s seront ainsi contraint-e-s, dans un temps très court, à s'approprier tous les programmes et à construire des cours sur tous les niveaux la même année. Ils risquent d'être submergés par la multiplication des réunions et autres conseils imposés par la réforme pour répartir les contenus par année, concevoir et mettre en place les EPI, et définir localement les modalités d'évaluation. Comment bien faire son travail dans ces conditions ? Comment lutter contre les

inégalités déjà fortes entre les établissements ? Comment les élèves qui changeront d'établissement en cours de cycle pourront-ils s'y retrouver avec des progressions annuelles qui risquent d'être différentes suivant les établissements ?

Quant aux manuels scolaires, certains seront écrits par cycle, certains présenteront une répartition annuelle des programmes de cycle (confiée aux éditeurs) et d'autres présenteront uniquement des ressources. Ils ne seront pas tous prêts pour la rentrée et ne pourront pas tous être financés...

### Des points contestables

Si la plupart des programmes ont été nettement améliorés suite aux différentes consultations, des problèmes importants impactant davantage certaines disciplines demeurent :

- ▶ L'orientation des programmes d'histoire-géographie, technologie, EPS et EMI est contestable (voir encadré sur le CSP et les GEPP<sup>(3)</sup>).
- ▶ Les programmes des cycles 3 et 4 manquent d'articulation entre eux.
- ▶ Certains programmes du cycle 3 correspondent mieux aux spécificités de l'école primaire, d'autres à celles du collège, ce qui montre bien le caractère inopérant d'un cycle à cheval.
- ▶ Certains programmes ont des repères de progressivité trop imprécis ou sont relativement flous concernant les connaissances à acquérir et/ou le niveau de maîtrise de certains concepts, ce qui risque de renforcer les inégalités.

Suite page 4 ▶

## LE CONSEIL SUPÉRIEUR DES PROGRAMMES ET LES GEPP

Le Conseil supérieur des programmes, installé par Vincent Peillon en 2013 suite à la loi d'orientation, est un organisme indépendant des inspections générales et de l'exécutif, dont la création répond à une demande de transparence dans le processus d'élaboration des programmes d'enseignement. Le SNES-FSU a soutenu cette nouvelle instance afin qu'elle puisse impulser un processus novateur d'élaboration et de conception des contenus à enseigner.

Dès 2012, le SNES-FSU avait été à l'initiative d'un appel « pour une autre méthode de construction des programmes scolaires » afin que leur écriture soit faite de manière plus démocratique, plus transparente et plus respectueuse de l'expertise enseignante, et plus conforme à l'intérêt des élèves.

Les projets de programmes ont été élaborés par les GEPP, composés d'enseignant-e-s, d'IPR, d'IG, de chercheurs..., qui ont commencé à travailler fin 2014, après un travail du CSP sur le socle commun de connaissances, de compétences et de

culture, « programme des programmes », et sur la charte des programmes : <https://www.snes.edu/Charte-des-programmes-un-pas-vers.html>

La composition des GEPP a été très inégale tant au niveau de leurs responsables que de leurs membres. Certains groupes ont fonctionné avec très peu de personnes et ont été constitués de manière totalement opaque, certains ont dû faire face à des lobbies divers et ont été contraints de revoir totalement les projets de programmes – ou bien ont été dessaisis de l'écriture finale – alors que la profession n'avait pas invalidé les orientations prises : c'est le cas particulièrement en histoire-géographie, technologie, EPS et EMI.

Des groupes de travail plus larges et pluriels sont à l'avenir nécessaires, en particulier pour l'élaboration de nouveaux programmes de lycée dont le SNES-FSU demande la mise en chantier.

► *Suite de la page 3*

Le SNES-FSU a voté contre ces programmes qui ont recueilli un avis défavorable du Conseil supérieur de l'Éducation.

### Les demandes du SNES-FSU

Le SNES-FSU demande l'introduction de repères annuels dans les programmes dès la rentrée 2016 et une mise en œuvre progressive.

Des documents d'accompagnement sont par ailleurs indispensables pour préciser les contenus notionnels : ils sont en cours de rédaction et devraient être publiés d'ici le mois de mai, ce qui est particulièrement tardif ; le SNES-FSU souhaite qu'ils soient des outils professionnels proposant en particulier des exemples non prescriptifs de cours ou de séquences, respectant la liberté pédagogique des enseignant-e-s.



Le SNES-FSU demande que l'administration mette en place un observatoire national comprenant notamment les organisations syndicales représentatives, afin de « permettre aux divers acteurs de contribuer régulièrement à un bilan de la mise en œuvre des programmes » comme la charte des programmes le prévoit. Indispensables pour procéder aux ajustements réguliers nécessaires, il pourrait se nourrir des réflexions d'observatoires académiques.

### Réfléchir avec le SNES-FSU

Le SNES-FSU entend poursuivre, avec la profession, sa réflexion sur l'évolution de ces programmes en lien avec sa lutte contre la réforme du collège. N'hésitez pas à contacter les groupes disciplinaires du SNES-FSU, réagir aux analyses et aux propositions de ce document, poser

## LE SNES-FSU ET LES CONTENUS D'ENSEIGNEMENT

Le SNES-FSU organise des journées de réflexion disciplinaires nationales et dans les académies qui permettent de débattre des programmes et de leur mise en œuvre : contenus enseignés, pratiques, conditions matérielles...

Sa réflexion s'appuie sur le travail et la confrontation avec des chercheurs, des formateurs, des mouvements pédagogiques... sous des formes variées. C'est ainsi, qu'au-delà de programmes et des pratiques, il travaille par exemple sur la culture commune et la démocratisation, la laïcité, l'évaluation des élèves, l'interdisciplinarité, la notion de compétences... Il est également présent chaque année aux Rendez-vous de l'Histoire de Blois, et ces dernières années au Salon du livre d'histoire des sciences et techniques d'Ivry. Il participe au chantier de réflexion de l'Institut de recherches de la FSU sur les disciplines.

Tous les comptes rendus sont disponibles sur le site du SNES : <http://www.snes.edu/Contenus-pratiques-disciplines.html>

une question, participer à une journée de réflexion, ou demander son inscription à une des listes de diffusion disciplinaires : [contenus@snes.edu](mailto:contenus@snes.edu)

**VALÉRIE SIPAHIMALANI**, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE ADJOINTE

**SANDRINE CHARRIER**, SECRÉTAIRE NATIONALE,

RESPONSABLE DU SECTEUR CONTENUS

(1) BO spécial n° 11 du 26-11-2015 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?pid\\_bo=33400](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?pid_bo=33400) et, pour la physique-chimie et les SVT, complément des « repères de progressivité » au BO n° 48 du 24-12-2015 : [http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=96710](http://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=96710)

(2) Les documents SNES-FSU remis au CSP :

[http://www.snes.edu/IMG/pdf/analyse\\_projets\\_programmes\\_snes\\_csp\\_2.pdf](http://www.snes.edu/IMG/pdf/analyse_projets_programmes_snes_csp_2.pdf)

(3) Groupes d'élaboration des projets de programmes.

## UNE NOUVELLE PRÉSENTATION DES PROGRAMMES

Ils sont beaucoup plus courts que les précédents programmes et organisés en trois volets :

- **Volet 1** : spécificités du cycle.
- **Volet 2** : contribution essentielle des enseignements et champs éducatifs à l'acquisition du socle commun.
- **Volet 3** pour chaque enseignement et chaque cycle, une même structure en

trois parties : 1) introduction généraliste, 2) déclinaison sous forme d'un tableau des différentes compétences travaillées en lien avec les cinq domaines du socle, toutes deux à destination grand public (fond bleu) ; 3) contenus curriculaires présentés dans un tableau à deux colonnes : l'une contient les « connaissances et compétences associées » à

acquérir et la seconde propose des « exemples de situations, d'activités ou de ressources pour l'élève ». Figurent également dans ce tableau, et différemment suivant les disciplines, des attendus de fin de cycle et des repères de progressivité. Des croisements possibles entre enseignements ont été rajoutés en fin de document.

► **Cette publication présente une analyse des enjeux de chaque discipline et enseignement, une analyse des programmes et de leur évolution et les propositions du SNES-FSU**

Ce dossier a été réalisé par **Grégory Anquetot, Alain Brayer, Thomas Brissaire, Alice Cardoso, Sandrine Charrier, Jean-François Clair, Amar El Farissi, Magali Espinasse, Amélie Hart-Hutasse, Xavier Hill, Amel Imalhayene, Anne-Sophie Legrand, Caroline Magaud, Christophe Magnier, Emmanuelle Mariini, Sonia Mollet, Virginie Pays, José Pozuelo, Claire Richet, Marc Rollin, Julien Savi, Georges Thai** pour le secteur contenus du SNES-FSU et par **Benoît Hubert** pour le SNEP-FSU



# ÉDUCATION MUSICALE

Depuis 2008 un seul programme de vingt pages, couvrant les quatre années du collège, était en vigueur. À partir de ce programme, les professeur-e-s devaient organiser leur parcours de formation sur les quatre années du collège, structuré par deux grands champs de compétences (la perception et la production), et mettre en place « au moins cinq séquences par an ». Les professeur-e-s avaient une grande liberté pédagogique dans les choix des contenus, des œuvres, des projets à mener, mais de fortes contraintes concernant la construction de leurs cours. Ils devaient « respecter les étapes de construction d'une séquence », processus complexe s'appuyant sur des référentiels de compétences organisés en domaines très détaillés : voix et geste ; timbre et espace dynamique ; temps et rythme ; successif et simultané ; forme ; styles. Les nouveaux programmes (cycle 3 et cycle 4) restent dans la même logique que le programme de 2008 mais ont été considérablement simplifiés,

ce qui est un point positif. Il n'y a plus de démarche imposée pour construire un cours, ni de tableaux détaillés à croiser.

En revanche, nous déplorons que la rédaction de ce programme n'ait pas été précédée d'une réflexion sur la culture commune à faire acquérir aux élèves : les enseignant-e-s doivent toujours « construire leur parcours de formation » en totalité, sans indications de problématiques ou thématiques porteuses de sens et d'enjeu. La chorale est réaffirmée comme un enseignement complémentaire accueillant les élèves volontaires sans prérequis.

## Les problèmes de fond qui se posent

Les programmes sont construits dans une logique spiralaire (on revient chaque année, de manière différente, sur les mêmes notions ; le degré de complexité et de « technicité » est à définir par les enseignant-e-s). C'est aux enseignant-e-s de choisir les repères culturels et de se débrouiller

pour aborder une diversité d'œuvres, de styles, de genres musicaux permettant aux élèves de construire une culture musicale commune, **ce qui peut conduire à de grandes inégalités de formation sur le territoire.**

**Ainsi, les élèves qui changent d'établissement ou d'enseignant-e au cours des quatre années du collège peuvent travailler plusieurs fois en quatre ans les mêmes œuvres, des questions ou projets identiques ou relativement voisins, ou ne pas aborder certaines notions ou certaines questions pourtant essentielles.**

Cette grande liberté dans le choix des contenus n'est pas facile à gérer pour les enseignant-e-s.

L'absence de repères annuels va continuer à mettre les collègues en difficulté, et particulièrement les nouveaux entrants dans le métier, les collègues TZR et ceux qui changent régulièrement d'établissement.

## Qu'est-ce qui change ?

► Deux programmes (un pour la classe de Sixième et un pour les classes de

Cinquième, Quatrième et Troisième) au lieu d'un seul couvrant les quatre années du collège.

► Des textes beaucoup plus courts (huit pages pour les deux cycles au lieu de trente pages pour le collège actuellement) et plus simples.

► Une nouvelle forme d'écriture : suppression des tableaux présentant les différents domaines de compétences ainsi que d'autres tableaux (parcours de formation, différents répertoires envisageables). D'autres tableaux structurent les textes : un tableau de compétences à travailler en lien avec les domaines du socle ; des connaissances et des compétences associées avec des exemples de situations, d'activités et de ressources pour l'élève ; des repères de progressivité au cycle 3 ; des attendus de fin de cycle.

► Plus aucune référence à la notion de « séquence », à « l'œuvre de référence », à la « question transversale », suppression de toute prescription concernant les étapes de construction du cours.



► En cycle 3 « au moins quatre chants et au moins six œuvres ou extraits d'œuvres » devront être abordés. Au cycle 4, aucun nombre de chants ni d'œuvres n'est prescrit.

► Le numérique est davantage mis en avant : en cycle 3, manipulation d'objets sonores à l'aide d'outils numériques ; au cycle 4, utilisation des outils numériques pour la réalisation des projets (capter, manipuler, organiser les sons) ; manipulation de représentations graphiques ; apports du numérique à la création et à la diffusion musicale ; notions d'acoustique et de physique du son ; notions de décibel et de compression du son ; constitution de « playlist ». Ces obligations nécessitent un effort d'équipement des établissements et de formation des enseignant-e-s.

► Un programme d'histoire des arts au cycle 3 qui « associe plusieurs disciplines », dont l'éducation musicale ; une thématique du nouveau programme d'histoire des arts du cycle 4 à « intégrer » au cours d'Éducation musicale (voir analyse du programme d'histoire des arts).

► Des exemples de croisements interdisciplinaires possibles.



### Les propositions du SNES-FSU

La réflexion et la construction des cours pourraient être facilitées par l'identification de repères souples suggérant des pistes de travail porteuses d'enjeux notamment en fonction de l'âge des élèves (il ne s'agit pas d'imposer des thématiques carrées, ni des œuvres, ni des repères solfégiques). Le SNES-FSU avait proposé des pistes de travail à insérer dans les programmes, qui n'ont pas été retenues par le ministère alors que le Conseil supérieur des programmes les trouvait « très intéressantes ». Ces thématiques pourraient aussi être formalisées sous forme de problématiques.

#### En Sixième :

► une thématique permettant de travailler autour de la diversité des voix ;

► une thématique permettant de travailler autour de la diversité des instruments.

#### En Cinquième :

► une thématique permettant d'aborder les métissages musicaux ;

► une thématique au choix permettant d'associer la musique à un autre domaine artistique : « musique et arts du visuel », « musique et arts du spectacle vivant », « musique et art du langage » (travail interdisciplinaire possible avec les arts plastiques, l'EPS, le français, les langues vivantes).

#### En Quatrième :

► une thématique permettant d'aborder les risques auditifs ;

► une thématique permettant d'aborder la diversité des voix en lien avec la physiologie de la voix (travail interdisciplinaire possible avec les SVT).

#### En Troisième :

► une thématique permettant d'aborder la protection et la diffusion des œuvres musicales, la question des droits d'auteur ;

► une thématique permettant d'aborder les différentes fonctions de la musique (sociale, historique, mémorielle, publicitaire...).

**Ces propositions devraient être examinées lors de l'écriture des documents d'accompagnement des programmes, ce qui serait un premier pas important.**

**Il est nécessaire qu'ils donnent des pistes aux collègues, des exemples de démarches, des ressources diverses. Ils ne pourront être considérés comme prescriptifs réglementairement (seuls les programmes le sont), mais seront utiles aux collègues et en particulier à ceux entrant dans le métier.**

### Le cycle 3 (CM1-CM2-Sixième)

Le SNES-FSU a pu faire évoluer l'écriture du programme du cycle 3 sur quelques points, en particulier :

► ajout de la référence à des pratiques instrumentales dans « chanter et interpréter » et la mention d'utilisation d'instruments dans « les exemples de situations, d'activités et de ressources » ;

► diminution du nombre de chants « obligatoires ».

**Des problèmes importants subsistent** : ce programme permet la mise en place d'activités juxtaposées, sans lien les unes avec les autres puisque la structuration du parcours de formation en séquences n'est plus imposée, ni l'élaboration d'un « projet musical » ou d'une « question transversale ».

**Les attendus de fin de cycle** (fin de Sixième) n'en sont pas ou ne sont pas réellement spécifiques au cycle 3 : « identifier, choisir et mobiliser les techniques vocales et corporelles au service du sens et de l'expression... ; explorer les sons de la voix et de son environnement... imaginer des utilisations musicales... créer des organisations dans le temps... ; développer sa sensibilité, son esprit critique... s'enrichir de la diversité des goûts personnels et des esthétiques ».

**Les repères de progressivité** précisent le nombre de chants à aborder (au moins 4) et d'œuvres ou d'extraits d'œuvres (au moins 6). Les autres « repères de progressivité » sont particulièrement flous et relèvent plutôt de conseils pour la mise en œuvre que de véritables repères de progressivité : « les différentes compétences sont mobilisées et travaillées de concert »... « la pratique suppose l'écoute et inversement... l'écoute profite de la mobilisation de la voix... comme du geste... pour s'enrichir » ; « choisies dans des styles et époques divers, les œuvres écoutées posent de premiers repères... ».



### Un programme unique pour le cycle 3 : une bonne idée ?

Pour le SNES-FSU, ce programme - qui doit être mis en œuvre en classe de Sixième par des enseignant-e-s du second degré, professeur-e-s d'éducation musicale spécialisé-e-s - manque d'ambition par rapport au programme de 2008.

Pour le SNUipp-FSU<sup>(1)</sup>, ce programme fait partie de ceux « qui prennent insuffisamment en compte la singularité du métier des professeurs des écoles qui sont des experts polyvalents », il est « irréaliste et hors sol ». Vouloir faire fi des différences de cultures professionnelles et des différences de formation entre enseignant-e-s du premier degré et du second degré est une erreur.

Il aurait été pourtant possible d'introduire de véritables repères de progressivité, en proposant notamment un creuset de notions à aborder plus spécifiquement en CM1-CM2 d'une part et en Sixième d'autre part, ainsi qu'une façon différente d'envisager la construction du parcours de formation dans le premier degré et dans le second degré.

### Le cycle 4 (Cinquième, Quatrième, Troisième)

Les attendus de fin de cycle sont constitués de quatre compétences complexes. L'une d'elle nous paraît difficile à atteindre : « concevoir, créer et réaliser des pièces musicales en référence à des styles, des œuvres, des contraintes d'interprétation ou de diffusion ».

Le tableau concernant les compétences travaillées au cycle 4 a été enrichi, sur notre proposition : « analyser des œuvres musicales en utilisant un vocabulaire précis » ; « respecter les sources et les droits d'auteur et l'utilisation de sons libres de droit ».

### À la rentrée 2016...

Au cycle 3 et au cycle 4, les enseignant-e-s d'éducation musicale continueront sans doute à concevoir des cours en s'inspirant largement de ceux qu'ils mettent en œuvre depuis 2008 et qui sont adaptables au nouveau cadre. L'introduction des programmes du cycle 4 fait d'ailleurs explicitement référence aux domaines des programmes de 2008.

## L'éducation musicale absente du domaine 4 du socle ?

Les deux tableaux concernant les compétences travaillées en éducation musicale au cycle 3 et au cycle 4 ne présentent aucune compétence en lien avec le domaine 4 (les systèmes naturels et les systèmes techniques), ce qui n'est pas cohérent car les programmes prévoient d'aborder « la prévention des risques auditifs et le bon usage de l'appareil vocal ».

Ainsi, ce principe fort inscrit dans le décret sur le socle n'est pas respecté : « chacun de ces domaines requiert la contribution transversale et conjointe de toutes les disciplines et démarches éducatives ».

## Articulations et concertations à tous les étages

Si la réforme du collège s'applique à la rentrée 2016, le métier en sera fortement impacté : au-delà de l'intégration d'une thématique d'histoire des arts à leur enseignement au cycle 4 (voir analyse page 22), les ensei-

gnant-e-s seront également censé-e-s intégrer un ou plusieurs thème d'EPI (voir analyse dans l'introduction générale page 3) avec en particulier la thématique « culture et création artistique », présentée comme au cœur de la discipline. Envisager que les professeur-e-s d'éducation musicale puissent « explorer l'ensemble des autres thématiques » d'EPI - qui sont au nombre de sept - est totalement irréaliste au vu de l'heure hebdomadaire allouée à l'éducation musicale, des 15 ou 18 classes à prendre en charge, du temps de concertation nécessaire avec les collègues des autres disciplines, non prévu dans les emplois du temps. En plus de l'histoire des arts, des EPI et de la construction du PEAC (voir analyse sur [www.snes.edu/Le-referentiel-PEAC-est-paru-au-BO.html](http://www.snes.edu/Le-referentiel-PEAC-est-paru-au-BO.html)), les enseignants sont aussi censés travailler le projet de formation sur le cycle 3 avec les professeurs des écoles du secteur, peuvent mettre en

place une « chorale inter cycles », et participer à l'EMI et à l'AP. Tous ces dispositifs dessinent un métier éparpillé, où la construction des cours est sans cesse impactée par des dispositifs ou enseignements extérieurs au programme, ce qui au final est extrêmement chronophage. Comment au final bien faire son métier ?

Les difficultés liées à l'organisation des EPI et de l'AP dans les collèges amèneront de nombreux chefs d'établissement à proposer la semestrialisation de l'éducation musicale. Soyons vigilant-e-s : sous couvert de confort pour les élèves et les enseignant-e-s, cet aménagement sera une variable d'ajustement. Cette organisation risque de fragiliser la discipline au sein du système éducatif. Les élèves ont besoin de repères et de régularité dans les apprentissages sur chaque année du cycle. ▶

(1) Syndicat national unitaire des instituteurs et professeurs des écoles et PEGC

→ Pour lire l'introduction générale

→ Pour retourner au sommaire

